



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Inspection
du second degré**

VR/IP2/IA
n° 3211-xxxx
Affaire suivie par :
Anne LE BOUHELLEC
IA-IPR éducation physique et sportive
Tél : (+687) 729754
Mél : ale-bouhellec@ac-noumea.nc
Anne-Charlotte NERETTI
IA-IPR de sciences de la vie et de la Terre
Mob : (+687) 80 46 18
Mél : Anne-Charlotte.Neretti@ac-noumea.nc

Nouméa, le 07 février 2025

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement de Nouvelle-Calédonie

Objet : Risque requin et activités nautiques à la rentrée scolaire 2025

Au regard de la situation actuelle concernant le « risque requin » sur l'ensemble du territoire, vous trouverez ci-dessous des actions de prévention qui permettent de minimiser les risques et d'assurer une meilleure gestion de la situation en cas de menace réelle. **Je vous remercie d'informer vos professeurs et de vous assurer du respect des points suivants :**

1. Dans un cadre préventif

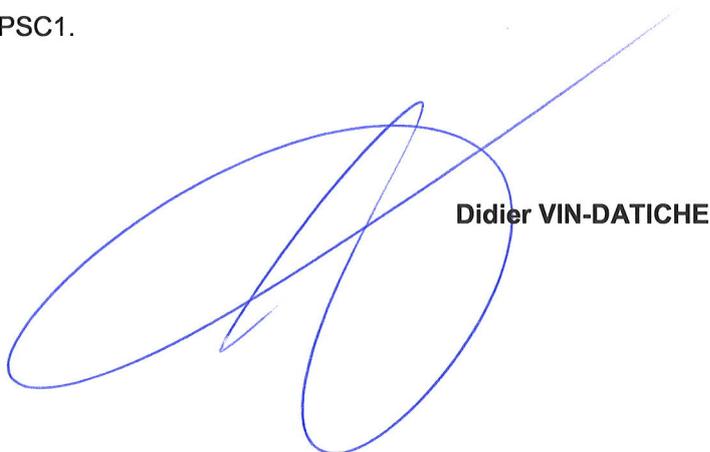
- Respecter strictement les interdictions d'accès mises en place par les autorités communales et/ou provinciales ;
- Vérifier que les structures d'accueil aux scolaires respectent les règles de sécurité et d'encadrement (présence d'un bateau de sécurité qui assure une surveillance en amont et pendant les séances) ;
- Utiliser des supports embarqués suffisamment stables pour limiter le risque de retournement et dont le passage dans l'eau n'est pas nécessaire aux apprentissages. Les activités de planche à voile et de stand-up paddle sont donc proscrites jusqu'à nouvel ordre ;
- La programmation des activités nautiques dans le cadre de l'enseignement (EPS, AS, UNSS, Section sportive, sortie de terrain en SVT ou tout autre projet scolaire) est soumise à une obligation de sécurité de moyens renforcés de l'enseignant. L'organisation doit faire l'objet d'une concertation de l'équipe EPS, ou des autres personnels concernés, pour produire le protocole de sécurité des APSA, signé par le chef d'établissement.

.../...

2. Dans un cadre d'information et de formation

Transmettre aux élèves des contenus d'enseignement et des explications liés aux thématiques suivantes :

- Les actions de l'homme qui attirent les requins (nourrissage, pêche, déchets, etc) ;
- Les lieux à risques ;
- Les périodes et heures à risques ;
- Les modalités de pratique nautique « rassurantes » ;
- La conduite à tenir en cas d'observation d'un requin ;
- Former les élèves et les équipes éducatives au PSC1.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Didier VIN-DATICHE